



Service Accompagnement Socio-Judiciaire

Relais Enfants Parents Pas-de-Calais

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Association Aprémis
Service Accompagnement socio-judiciaire
Relais Enfants/Parents de la Somme
21 route d'Abbeville – BP -61629- 80016 Amiens Cedex
Tél : 03-22-66-46-40 Fax : 03-22-66-46-47
Mail : accompagnement-sociojudiciaire@apremis.fr

Rappel du projet

Origine

Notre service Relais Enfants Parents intervient depuis 1994 à la Maison d'Arrêt d'Amiens, 1998 au Centre de Détention de Bapaume et 2004 à la Maison d'Arrêt d'Arras.

L'équipe directement attachée à ce service est constituée :

- D'UNE Directrice Adjointe,
- D'une Assistante de service social à mi-temps sur Amiens
- D'une Educatrice Spécialisée à 0,80 sur Bapaume et Arras,
- D'une psychologue (réunion d'équipe, interventions ponctuelles dans la phase de médiation et co-animation des groupes d'expression),
- De trois bénévoles (accompagnements des enfants aux parloirs, réunions d'équipe).

Objectifs

Le Relais Enfants Parents cherche par des outils adaptés à aider au maintien des liens entre l'enfant et son parent incarcéré.

Cet accompagnement du lien enfants/parents a pour objectif de permettre à l'enfant une séparation qui soit différenciée d'un abandon. Un vécu d'abandon conduisant trop souvent au cercle infernal de l'inadaptation sociale induit par les carences du lien au parent, les actions du Relais Enfants Parents participent à une démarche de prévention des risques de « répétition ».

Cette activité concerne donc les situations où il y a au départ un empêchement des visites des enfants à leurs parents.

L'objet du travail social est l'humain. C'est un métier qui a affaire avec la subjectivité, celle du professionnel et celle de l'autre pris en charge. C'est dans la rencontre avec l'autre que s'effectue le travail.

Habituellement, ce qui est reconnu, c'est le travail prescrit, la partie visible, mesurable, quantifiable du travail, traduite en termes de statistiques : nombre de familles suivies, de parloirs... Mais les statistiques ne peuvent évaluer le travail car elles ne sont pas la réalité du travail. Elles ne renseignent en rien sur l'investissement subjectif, la qualité du travail, l'effort déployé et l'adaptation aux situations singulières.

Aider les parents à trouver des issues positives à leurs différends afin de pouvoir continuer à assumer ensemble leurs responsabilités parentales : principe de médiation.

L'objectif est de responsabiliser les parents, et pour cela rétablir la communication entre eux pour permettre de répondre aux besoins de l'enfant. Toute problématique impliquant des enjeux relationnels paraît pouvoir bénéficier de cette approche qui respecte les rôles et les places de chacun.

Il s'agit davantage de partager directement avec les parents cette responsabilité qu'ils ont souvent perdue, face à leurs enfants, ou qu'ils ne s'attribuent plus depuis longtemps, ayant intériorisé un fort sentiment d'incompétence. Les limites de la médiation viennent de sa définition car une médiation ne peut être réussie que si les parents acceptent de coopérer et de dialoguer.

La médiation est donc un outil. Son essence vient d'une volonté de protéger l'enfant des souffrances qu'il endure trop souvent dans les cas de séparation. Cette pratique part du principe que, même si le couple marital a échoué, les parents doivent pouvoir réussir leur couple parental.

La médiation travaille donc sur les bases d'une volonté de rétablissement du lien social, d'une communication retrouvée entre les parents. Elle vise à favoriser le dialogue entre des parties en conflit, en permettant aux parents d'exprimer leurs exigences et leurs attentes dans un climat dépassionné. Elle permet aux parents de se responsabiliser quant aux décisions prises pour les enfants.

En restaurant la communication dans le couple, la médiation vise à restaurer le lien social.

La mission du R.E.P est principalement motivée par l'intérêt de l'enfant. En effet, accompagner l'enfant afin qu'il puisse donner du sens à l'incarcération et à la condamnation de son parent, c'est vouloir désamorcer les mécanismes d'un engrenage qui, trop souvent, expose à la répétition des inadaptations sociales.

Ainsi maintenir les liens familiaux malgré l'incarcération, instaurer une qualité de relation malgré la prison, c'est mettre tout en œuvre pour que l'enfant, privé de son parent, ne soit pas doublement puni par son enfermement dans le silence ou le mensonge.

Mettre des mots sur cette épreuve, c'est donner l'occasion à l'enfant de ne pas se sentir abandonné, c'est contribuer à sa construction identitaire et à sa socialisation.

Cet accompagnement du lien nous conduit en parallèle à un travail en direction du parent.

En effet, soutenir un père ou une mère incarcérée dans son rôle éducatif, c'est le reconnaître dans son rôle de parent ; c'est le requalifier en tant que tel ; c'est prévenir la récurrence, et permettre à ce parent une réinsertion familiale et sociale.

Maintenir les liens familiaux malgré l'incarcération, c'est, en quelques mots, lutter contre toutes sortes d'exclusion.

Ainsi notre action vise à faire évoluer les individus et se donne pour mission de révéler les potentialités de chacun et leurs capacités à se prendre en charge.

L'action du R.E.P auprès des parents s'appuie sur une aide à la parentalité, sans pour autant devenir de l'assistantat. Même si nous médiatisons les rencontres, à charge pour les parents de s'occuper de leurs enfants sur les temps de visite. D'autre part, l'entretien individualisé permet d'accompagner le parent dans sa relation à son enfant, et dans son rôle parental afin de le responsabiliser et de lui permettre un meilleur accès à l'écoute de son enfant.

De plus, permettre au parent détenu de préparer un gâteau à l'occasion de l'anniversaire de son enfant, d'apporter des goûters et des boissons lors des rencontres, représentent autant de moyens mis en œuvre pour mobiliser le parent détenu.

Enfin, informer, orienter le parent vers les services compétents, c'est lui donner le moyen d'être acteur à part entière dans l'organisation du quotidien de son enfant.

L'activité du Service Relais Enfants Parents

Les outils mis en place

Aider au maintien des liens c'est en tout premier lieu dissoudre un peu des résistances qui s'y opposent.

Ces résistances peuvent être :

- La crainte du parent incarcéré d'avoir abandonné son enfant, regard sur soi honteux qui oblige le parent à éviter de voir et d'être vu, à refuser d'entendre et de dire, à des dénis lourds de conséquences qui figent la situation au point parfois de véritablement interrompre les liens à l'enfant.
- Les résistances de la famille où vit l'enfant (famille naturelle ou accueil) nous conduisent à un vaste travail de médiation.
- Enfin les souffrances silencieuses de l'enfant qui agissent elles aussi comme un frein au maintien des liens.

C'est pourquoi le relais tente d'assouplir les conditions matérielles et psychoaffectives des relations entre l'enfant et son parent. Pour répondre à ces objectifs, les outils mis en place consistent :

• Hors détention

• **A effectuer un travail de médiation** qui peut être complété par un soutien psychologique pour les familles qui le souhaitent.

Ce travail de médiation avec la famille est l'objet essentiel de nos suivis hors détention. Les familles, contactées par courrier ou téléphone, ont alors en toute liberté l'occasion d'exprimer leurs craintes et parfois, à en parler, de les atténuer.

Lors d'entretiens individuels, aussi finissent-elles, quelquefois, par autoriser la visite de l'enfant alors qu'elles y étaient antérieurement hostiles. Toutefois ce travail de médiation ne débouche pas toujours sur une rencontre parent/enfant.

Malgré les entretiens préliminaires au rétablissement des liens familiaux, le Relais Enfants Parents se trouve confronté à ses limites à savoir qu'il ne peut agir qu'avec l'accord des participants.

Nous en informons alors le Juge aux Affaires Familiales ou le Juge pour Enfants.

- **A mobiliser l'ensemble des partenaires concernés** par le suivi des enfants afin d'assurer la cohérence de notre action et agir dans l'intérêt de l'enfant (contact avec le Juge pour Enfants, le Juge aux Affaires Familiales, service de l'A.E.M.O, Assistant Social, Educateur, Famille d'Accueil ...). Nous travaillons aussi en étroite collaboration avec les Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation qui accompagnent au long court le parent incarcéré.

Cela signifie que chaque situation prise en compte nécessite des démarches particulières.

Il est à noter que cette partie du travail nous demande beaucoup de temps et nécessite des synthèses de cas pour les enfants bénéficiant d'un accompagnement sur un long terme.

En effet, ce travail en « amont » mobilise les ¾ des moyens mis sur cette action :

- Rencontres avec les partenaires
- Conversations téléphoniques
- Synthèses
- Rendez-vous individuels avec l'éducateur et le psychologue

- **En détention**

- **A accompagner les enfants** : motivé par l'intérêt de l'enfant afin que la séparation ne soit pas synonyme de rupture, ce travail d'accompagnement à des parloirs individualisés nécessite un travail préparatoire. Lors d'une rencontre préalable ou d'un repas pris en commun, nous tentons de dédramatiser la première entrée en prison et le premier contact entre le parent et l'enfant après une coupure plus ou moins longue. En détention, nous utilisons le jeu comme médiateur de la relation.

- **A réaliser des entretiens individuels** qui permettent aux parents les plus en difficulté d'évoquer les contacts avec la réalité de la rupture qui leur sont les plus douloureux. Ils nous sont utiles dans l'analyse des difficultés rencontrées dans la relation parent/enfant et pour évaluer la cause de la rupture du lien. Ils constituent également une préparation à la visite de l'enfant. Tout en gardant une position de neutralité, l'accompagnateur doit cependant rester vigilant à l'intérêt de l'enfant.

Il nous est arrivé de devoir écourter une visite lorsque le parent incarcéré focalise la rencontre sur la peine sans pouvoir se tourner vers l'enfant.

Après les parloirs, nous sommes parfois amenés à revoir le parent incarcéré afin de « recadrer » toujours dans l'intérêt de l'enfant : critique de l'éducation donnée par le parent, la personne à qui l'enfant est confié ou les éducateurs, étalages négatifs des conditions de détention ...

Déroulement de l'action

*Saisine par le(a) détenu(e), ou les services sociaux, ou le SPIP ou le magistrat, ou le parent libre.

*Rencontre avec le parent détenu (qui doit être en possession des documents attestant de ses droits permettant la visite du ou des enfants).

*Rencontre sur le lieu de vie de l'enfant (domicile familial ou foyer). Cette rencontre permet parfois de dénouer la situation. Ainsi l'enfant est accompagné au parloir par un membre de la famille ou un travailleur social en charge de son quotidien.

* Evaluation et analyse de la situation avec comme objectif premier l'intérêt de l'enfant (en lien avec les partenaires). Cela se traduit par plusieurs entretiens avec toutes les personnes et partenaires concernés (phase de médiation).

* Si la médiation aboutit et que l'enfant donne son accord, les accompagnements individualisés des enfants aux parloirs peuvent débuter. Ils sont d'abord réalisés par le travailleur social, afin d'évaluer leur bon déroulement

* Les parloirs sont ensuite assurés sur la durée (qui peut représenter plusieurs années selon le reliquat de peine) par les bénévoles, sauf si des difficultés interviennent. Si c'est le cas, le travailleur social reprend le relais.

Les bénévoles bénéficient une fois tous les quinze jours d'un temps de réunion d'équipe avec la responsable de service, la psychologue et les deux travailleurs sociaux de l'action (celle de la Somme et celle du Pas-de-Calais). Ce temps permet d'échanger sur leurs pratiques et ainsi suivre l'évolution des enfants et du déroulement des parloirs.

Partenariat

Participant à la mission de prévention des effets désocialisant de l'emprisonnement, le Relais Enfants Parents travaille en partenariat avec l'ensemble des services socio-éducatifs intervenant en détention ou auprès des familles.

► Le S.P.I.P

L'attente des détenus est immense : on parle des enfants, des placements, mais aussi des avocats, des allocations, ... Ce que le R.E.P peut entendre c'est l'angoisse qui sous-tend le discours, et dans un premier temps, décoder la nature des inquiétudes pour mieux les renvoyer vers les personnes à même d'y répondre. Le R.E.P se doit d'être extrêmement vigilant pour permettre une coordination soutenue avec les équipes socio-éducatives pénitentiaires, à la fois sur l'échange et la connaissance des situations mais aussi afin de relayer et transmettre les demandes des détenus aux services compétents.

► Les structures extérieures en liaison avec les enfants et les parents incarcérés

Le R.E.P reste fidèle à son projet d'origine : un Relais, c'est-à-dire « un dispositif capable de retransmettre le signal qu'il a reçu et de l'amplifier ». En aucun cas il ne se substitue ou remplace ce qui existe déjà. Il est essentiel de ne pas s'isoler d'un vaste ensemble qui comprend non seulement l'administration pénitentiaire mais aussi les nombreuses structures extérieures en liaison avec les enfants et les parents incarcérés.

► **La F.R.E.P (Fédération des Relais Enfants Parents)**

La Fédération des Relais Enfants Parents a vocation à promouvoir nos actions et à contribuer à la formation des volontaires en charge des accompagnements d'enfants aux parloirs. Concrètement, elle permet l'organisation ou la participation à des manifestations d'information et de sensibilisation, de publications et de sessions de formations spécifiques. Les assises nationales sont l'occasion pour les professionnels et bénévoles d'associations de se rencontrer et de profiter de l'expérience des uns et des autres.

Éléments quantitatifs du REP 62 (Bapaume et Arras)

Nombre total de situations accompagnées en 2017

Notre service a accompagné **55** situations en 2016 qui concernent

- **49** Pères incarcérés
- **6** Mères incarcérées
- **82** Enfants
 - [0-3 ans] : 9 enfants
 - [3-6 ans] : 15 enfants
 - [6-12 ans] : 33 enfants
 - [12-16 ans] : 17 enfants
 - [16 ans et plus] : 7 enfants

14 nouvelles situations et **29** situations terminées en 2017.

114 entretiens avec le parent incarcéré ont été réalisés (1^{er} entretien, entretiens intermédiaires, entretien de fin d'intervention).

45 visites à domicile ou entretiens avec les enfants ont été nécessaires.

Il faut également prendre en compte les contacts téléphoniques, réunion de synthèse/coordination avec les partenaires sociaux et/ou éducatifs.

L'origine de la demande auprès de notre service se répartit comme suit :

Sur les 55 situations qui font l'objet de notre intervention

• **13 situations bénéficient d'une prise en charge ASE ou AEMO**

Nos interventions s'inscrivent auprès de familles fragilisées et dont le besoin d'accompagnement est amplifié.

Origine géographique des enfants :

- **43** enfants sont originaires du Pas-de-Calais
- **8** enfants sont originaires de la Somme
- **22** enfants sont originaires du Nord
- **8** enfants sont originaires d'autres départements

La situation des enfants en terme d'hébergement et de situation familiale se répartit comme suit :

65 enfants vivent avec leur parent « libre »

9 enfants vivent en famille d'accueil

8 enfants en structure d'accueil pour mineurs

1 enfant vit avec sa mère en détention (travail de séparation mené avec le REP)

Actions complémentaires mises en place

Au-delà de notre mission principale, nous cherchons à participer, lorsque cela est possible, à l'amélioration des conditions du maintien du lien en détention entre les parents incarcérés, leurs enfants et leurs familles.

Ce travail est mené en collaboration avec nos partenaires et associe bien sûr la Direction de l'établissement pénitentiaire, les C.P.I.P. et le personnel de détention.

C'est ainsi que notre service est à l'origine, depuis plusieurs années maintenant, de l'organisation de rencontres au moment de la fête des mères, fête des pères, Noël.

- **Fête des mères**

L'organisation d'une rencontre entre les mères détenues et leurs enfants a été réalisée autour d'un goûter animé à l'occasion de la fête des mères.

Les enfants se sont retrouvés durant un après-midi avec leur mère dans un autre cadre que celui des parloirs.

- **Fête des pères**

Les mêmes modalités que pour les mères s'appliquent à ce moment festif de partage.

Difficultés : Le nombre de pères incarcérés ne permet pas de faire participer l'ensemble des pères potentiellement concernés.

Cette rencontre a bénéficié principalement aux enfants dont le Relais Enfants Parents assure l'accompagnement régulier à des parloirs médiatisés et à des enfants qui viennent régulièrement avec les travailleurs sociaux extérieurs.

- **Fête de Noël**

De même, à l'occasion de Noël, le R.E.P a favorisé la rencontre des enfants avec le parent incarcéré.

Il a permis la mise en place d'un goûter animé.

Elargissement de nos interventions à la maison d'arrêt d'Arras

Le développement de nos activités à Arras nous semble cohérent au vue de la proximité géographique du centre de détention et de la maison d'arrêt et du partenariat existant avec le responsable du S.P.I.P qui gère les 2 établissements.

En 2010, notre action à Arras a concerné **14** parents détenus

En 2011, **14** parents détenus

En 2012, **14** parents détenus

En 2013, **15** parents détenus

En 2014, **8** parents détenus

En 2015, **12** parents détenus

En 2016, **13** parents détenus

En 2017, **10** parents détenus

Groupe d'expression autour de la parentalité

L'équipe du Relais Enfant Parents du Pas de Calais travaille a démarré un projet d'intervention auprès des parents incarcérés qui prend la forme de groupes de réflexion et d'échange autour de la fonction parentale et des difficultés à l'exercer (hommes du CD de BAPAUME). Ce groupe est animé par la Psychologue clinicienne et l'Educatrice Spécialisée de notre association. Ce temps dédié a permis aux personnes d'avoir un espace de parole et un espace ressource afin d'appréhender au mieux leur rôle de père. En 2017, ces temps de groupe auprès des hommes a rencontré un franc succès. Un groupe constitué de 5-6 personnes a partagé avec nos professionnels des temps riches d'échanges, de questionnements, de partage d'angoisses quant à leur fonction parentale. Nous renouvelons cette action qui répond à un réel besoin exprimé par les hommes incarcérés au CD de BAPAUME et souhaiterions qu'elle soit plus soutenue financièrement, notamment pour le pote de Psychologue.

Mise en place d'une activité de créativité : projet de groupe parentalité en utilisant la confection d'objets comme support de la relation enfant/parent incarcéré et en soutien à la parentalité (valoriser aussi l'estime de soi en valorisant les compétences).

: